

RADIO-SILENCE

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE « FINANCES – VERITES » « Le règne des PIQUES-SOUS !... »

N°26

1) Dans l'ACTUALITE économique,

Dans l'actualité économique financière,

Nous entendîmes il y a quelques jours, à l'occasion de la visite de Nicolas SARKOZY, Chef de l'Etat français aux termes de la Constitution qui l'a mis en place de Président de la République, promettre de remettre les dettes d'Haïti afin de faciliter son redémarrage économique. Je vous parlerai plus amplement du problème du « Club de Paris » dans ma prochaine intervention, cette chronique me paraissant déjà suffisamment fournie. En attendant, la France se révélant comme le Pays le plus « désindustrialisé » du G8, il est probable qu'étant en voie de sous-développement depuis 30 ans, nous ayons bientôt besoin du même secours qu'Haïti sous peu de temps...

2) Mon CONSEIL patrimonial du jour

Vous avez peut-être aperçu cette publicité dite de « L'OR POSTAL » à la télé, au slogan si aguichant : « **Transformez votre Or en Argent !** » où vous êtes invités à employer une simple enveloppe, à y mettre votre Or, et à l'envoyer, pour qu'une estimation, bien sûr « gratuite », en soit faite par le destinataire, lequel aussitôt vous promet l'envoi du montant.

Je voudrais vous vous mettre en garde contre cette publicité qui n'a pour seul but que d'obéir au racket mondial de l'Or décidé par la Secte Noire. Une nouvelle version de l'emprunt-Or ! Sauf que là il vous est définitivement enlevé. Voilà un pseudo service d'estimation, suivi d'un règlement d'un montant décidé sans vous et auquel vous êtes sensés vous abandonner totalement... Vous pouvez tous les jours faire vous-mêmes votre estimation de votre stock d'Or par **une simple règle de trois**. Voici le mode de calcul très simple à la portée d'un titulaire du certificat d'études primaires :

Tous les jours, à Londres est déterminé matin et soir un « fixing » de l'Or. Par exemple hier, il était à 1.120,80 Dollars US par Once anglo-saxonne de 31,1035 grammes. Vous divisez le prix de l'once par son nombre de grammes et vous obtenez le prix d'un gramme d'Or pur en dollars. Vous remultipliez par le nombre de grammes d'Or pur contenus dans une pièce d'Or du type Union Latine ou Napoléon soit 5,8064 g et vous obtenez la valeur en dollars US de votre pièce. C'est la même chose pour un objet quelconque dont on connaît le poids d'Or fin (pur). L'Or légal en France était avant la décision d'annulation de CHIRAC de 18 Carats soit 75% d'Or pur dans un alliage généralement au cuivre. CHIRAC a aussi supprimé le marché de l'Or en France ! Mais reprenons notre calcul. Nous venons de faire une règle de trois qui nous donne la valeur en Dollars Us de votre pièce. Il vous suffit alors de multiplier cette valeur par le cours de l'Euro vu depuis le Dollar soit hier de 0,736979 ce qui donne une valeur EXACTE en Euros de votre pièce soit pour hier : 154,20 € ! Voilà pour l'estimation. Comme vous voyez rien de plus simple et il ne s'agit donc pas d'un service !

Ensuite, « l'Or Postal » va-t-il vous envoyer le prix de votre Or en Argent ? NON ! Car alors il devrait vous envoyer de l'Argent-Métal pur !... Non, il va vous envoyer le prix de votre Or ainsi calculé comme ci-dessus en monnaie ayant cours légal en France c'est-à-dire soit en bout de papiers colorés (Billets) soit plus probablement en électrons par dépôt du montant au crédit d'un compte bancaire que vous lui aurez indiqué lors de l'envoi... Il s'agit donc ici d'une assimilation de la monnaie-crédit scripturale à de ... l'Argent ! Vieux concept aujourd'hui dépassé par l'ampleur des faillites étatiques et bancaires !

Je vous mets en garde dans la foulée contre l'achat, qui est encore vanté par la télé hier, de pièces d'Or ou d'Argent en Euros que l'on vous propose partout d'acheter pour leur nominal de 50, 100 voir 500 Euros, voire bien plus chez certains marchands, alors que leurs valeurs intrinsèques (valeur déterminée

comme ci-dessus !) sont de très loin inférieures ! Il vous faudra sans doute attendre des années avant de retrouver l'épargne, à égalité, sans intérêt, que vous aurez laissée entre les mains de l'Etat : c'est disons le mot : une ARNAQUE ! L'Etat est aux abois, tout lui est bon ! Ne confondez pas ces pièces à faible teneur avec celles de nos grand-mères !...

3) Mon HISTOIRE de la MONNAIE ***ERRARE HUMANUM EST, PERSEVERARE DIABOLICUM***

Chapitre 26

Rétrospective 3 sur les porte-monnaies de nos mères **et arrière-grand'mères :** **2^{ème} partie : Le CONSULAT, l'EMPIRE, CHARLES X** **puis LOUIS-PHILIPPE 1^{er}**

2-Puis vint le Consulat :

Grâce aux bons soins de TALLEYRAND, le « Boucher de Paris » qui avait pour nom BUONAPARTE arriva en tête, grâce à l'ordre alphabétique, et pris donc la place offerte par ce qui restait de l'Assemblée des Cinq Cents dans la nouvelle Constitution : celle de 1^{er} Consul, avant de se faire plébisciter comme Empereur des Français, « titre resté libre depuis Charlemagne » selon Sacha GUITRY dans son célèbre film : « Napoléon ».

Toujours est-il qu'il respecta scrupuleusement la Loi de Germinal et le système décimal.

Il fit frapper de 1802 à 1815 beaucoup de pièces. Il en avait bien besoin puisqu'il raconte lui-même dans le « mémorial de Ste-Hélène », dicté au Baron de LAS CASES, qu'il amassa jusqu'à 50 millions de Francs-or dans les caves des Tuileries, comme lui appartenant en propre, soit une montagne enterrée de 2.500.000 pièces d'Or de 20 FF !!! Un vrai « PICSOU » perché sur son tas d'Or.

- Lesdites pièces d'Or de 20 FF pesaient 6,45 g (à 0,900 => 5,805 g purs)
- Des pièces de 40 FF-Or pesaient 12,90 g au même titre, toujours cette ancienne technique du « Double »,

Cela mettait le FF-Or à 0,29025 g d'Or pur, à mi-chemin des Louis XVI et des pièces de la Convention... On peut dire que, de ce point de vue, l'échelle de valeur restera pratiquement la même, malgré la révolution, entre Louis XVI et Napoléon 1^{er}.

Sur la tranche des nouvelles pièces est gravée la devise impériale : « Dieu protège la France » ! Le portrait de Napoléon 1^{er}, empereur des français, apparaît à l'avvers, le revers porta d'abord « République française » puis « Empire français ».

Une nouvelle Loi du 28 Mars 1803 (7 Germinal An XI) vient conforter la précédente et de nouvelles pièces de poids et de titres rigoureusement « conventionnelles » sont frappées :

- 5 FF d'Argent de 25 g (à 0,900 => 22,5 g d'Argent pur),
- 2 FF d'Argent de 10 g,

Toutes deux avec la devise impériale : « Dieu protège la France » sur la tranche...

- 1/2 FF d'Argent de 2,5 g
- 1/4 FF d'Argent dans le même esprit que le fameux « Quarter » américain, de 1,25 g .

Toutes ces pièces d'Argent ont même titre légal et, enfin depuis des siècles, le « petit peuple » voit réapparaître l'Argent dans ses menus échanges ! Il en remercie évidemment l'Empereur...

Ce n'est que pour les pièces divisionnaires que le Bronze reste utilisé :

- 10 Cents,
- 5 Cents,
- 1 Cent.

On note que le vocable emprunte aussi à l'américain, et ce n'est pas un hasard, car il s'agit bien d'un message au Peuple sommé d'approuver « l'amitié franco-américaine » avec les Nordistes auxquels Napoléon va vendre en 1803 pour 80 millions de FF-Or notre « Louisiane » soit près du quart des USA actuels (6) ! L'Euro devait reprendre le même américanisme en 1999-2002... affichant de nouveau la PAX AMERICANA auquel il se soumit d'entrée de jeu !

Après la relégation de l'« Usurpateur » sur sa « petite île », la RESTAURATION de la Monarchie véritable permet à LOUIS XVIII, frère cadet de LOUIS XVI, de faire frapper de 1815 à sa mort, en 1824, des pièces de 40 FF et de 20 FF-Or de poids proportionnels identiques dont seul le portrait change à l'Avers ce qui laissera dans les mémoires populaires l'idée que les LOUIS et les NAPOLEONS étaient identiques en oubliant LOUIS XVI... Il n'émet pas de demi-Louis et laisse les demi-Napoléons de 10 FF circuler sans changement par souci d'économies. Nos ancêtres recueillaient donc indifféremment des Napoléons et des Louis XVIII d'égales valeurs dans leurs porte-monnaies !

LOUIS XVIII fait également frapper des pièces d'Argent identiques quant aux poids et aux titres précédents, mais avec son portrait à l'Avers et l'Ecu du Roi au Revers qui fit ainsi sa réapparition sur toutes les pièces de valeurs faciales de 5, 2, 1 FF, Demi et quart de FF. La gravure royale sur la tranche est : « DOMINE SALVUM FAC REGEM » et pour cause ! Ses pièces de 10 Cents en Bronze pèsent 24 g, comme les pièces de 2 SOLS de la Convention, mais sont rebaptisées « Décimes » et les « Demi-Décimes » (anciens 5 Cents) pèsent 12 g. Le message de Louis XVIII est clair : la France et sa langue reprennent leurs droits, sur les Lois fondamentales ancestrales. La monnaie continue donc de jouer son rôle de « Média » affichant le message officiel destiné au Peuple...

Durant les fameux CENT JOURS, le « Petit Corse », doublement usurpateur, trouve le temps de faire frapper une pièce de 2 FF d'Argent avec son portrait à lui et le rétablissement de la devise impériale sur la tranche... Mais le message reste bien faible et sera vite oublié. Une vraie pièce de collection...

Sous Charles X, deuxième frère de LOUIS XVI, de 1824 à 1830, c'est le tour du portrait de celui-ci d'apparaître sur les pièces de monnaie de 40 et 20 FF-Or qui circulent indifféremment avec les anciennes car à identité de poids et de titre depuis Napoléon 1^{er}. Simple message « publicitaire » véhiculé par une monnaie que nos ancêtres ont le bonheur de connaître stable ! Ceci malgré les bouleversements politiques et les guerres, démontrant ainsi la totale indépendance de la monnaie, quand elle est véritable, vis-à-vis des politiques économiques et sociales... Charles X fait aussi frapper des pièces d'Argent de 5, 2, 1 FF, demi et quart de francs, identiques aux précédentes, mais évidemment avec son portrait, et toujours la devise de son frère LOUIS XVIII sur la tranche : « DOMINE SALVUM FAC REGEM ». Une sorte « d'acquis social » en quelque sorte !

...

LOUIS-PHILIPPE 1^{er} bouleversa complètement la Royauté française.

Extrait de Wikipédia nous permettant une petite revue historique pas inutile :

Né à Paris, Louis-Philippe d'Orléans est le fils de Louis Philippe Joseph d'Orléans (1747-1793), duc d'Orléans (connu sous le nom de « Philippe Égalité ») qui vota la mort de LOUIS XVI, et de Louise Henriette Marie Adélaïde de Bourbon (1753-1821) (*sa naissance fut ultérieurement contestée par une certaine Maria-Stella, baronne de Sternberg, qui se prétend fille de Philippe d'Orléans*).

Titré *Duc de Valois* de sa naissance à la mort de son grand-père en 1785, il porte ensuite le titre de *Duc de Chartres*. Comme son père, **le duc de Chartres est un partisan de la Révolution française**. Sous l'influence de sa gouvernante, Madame de Genlis, **il entre au club des Jacobins**. Il participe en tant que Lieutenant-Général aux batailles de Valmy, de Jemappes, où il joue un rôle non négligeable en évitant la retraite du centre lors du premier assaut, et de Neerwinden. À la suite de son chef, le général Dumouriez, il passe à l'Autriche en 1793 et mène dès lors une vie d'errance, y compris aux États-Unis où il reste quatre années à Philadelphie. (Son titre de Lieutenant-Général au service des armées républicaines et, plus tard, au service de Charles X, lui vaut son inscription sur l'Arc de triomphe de l'Étoile.) L'arrivée au pouvoir de Bonaparte ne met pas fin à son exil durant l'Empire. En 1809, Louis-Philippe épouse Marie Amélie de Bourbon (1782-1866), princesse des Deux-Siciles et fille du roi Ferdinand I^{er} des Deux-Siciles, (elle est la nièce de Marie Antoinette, sœur de sa mère et donc cousine de Louis XVII et de Madame Royale). Ils ont dix enfants ...

Après l'abdication de Napoléon Bonaparte, en 1814, Louis-Philippe rentre vivre en France, recevant le titre de duc d'Orléans et sa demeure... le Palais-Royal.

Sous la Restauration, les règnes de Louis XVIII et de Charles X, la popularité de Louis-Philippe grandit. Il incarne une opposition mesurée à la politique des ultras du royalisme et ne rejette pas l'intégralité de la Révolution française.

En 1830, la révolution des « Trois Glorieuses » renverse Charles X, qui abdique, en violation de la Loi fondamentale du Royaume qui déclare la « Couronne indisponible », avec le contre-seing de son fils le dauphin pour tenter de pérenniser cette violation, en faveur de son petit-fils le duc de Bordeaux. Charles X institue le duc d'Orléans comme « Lieutenant-Général du Royaume ».

Louis-Philippe se fait proclamer par la Chambre des députés « roi des Français » (et non « de France »). Ce nouveau titre, déjà porté par Louis XVI de 1789 à 1792, est une innovation constitutionnelle liant la nouvelle monarchie populaire au peuple, et non plus au pays, au territoire, matérialisée par le drapeau tricolore. Il s'agit donc d'une **monarchie contractuelle** fondée sur un Pacte entre le roi et les représentants de la nation et non plus « constitutionnelle » comme celle de LOUIS XVI. Le drapeau blanc de la Restauration est relégué aux oubliettes. Cette arrivée au pouvoir à la faveur d'un soulèvement populaire vaut à Louis-Philippe l'hostilité des Cours européennes et le surnom de « *roi des barricades* » ou encore "*Roi bourgeois*".

Louis-Philippe prît garde à se conduire modestement et bourgeoisement, envoyant ses enfants au lycée Henri-IV. Au lendemain de la mort de Louis XVIII, il obtint le rang d'altesse royale accordé par Charles X. De même, grâce au nouveau roi, **il est le plus grand des indemnisés de la Loi du milliard aux émigrés de 1825**. « *Enrichissez-vous !* » (François Guizot) « *Les Orléans passaient, à tort ou à raison, pour fort économes, regardants, et près de leurs intérêts. Louis-Philippe s'était toujours soucie d'une sage économie domestique (...) indifférent au qu'en dira-t-on, attentif seulement à ses affaires, menant avec ses banquiers de Londres une correspondance minutieuse, faisant et refaisant ses comptes lui-même, héritier veillant à ce que rien ne se perdit de l'héritage, à ce qu'il s'enrichit d'appoints dès longtemps guettés, bon, excellent père de famille, jusqu'à se substituer à ses enfants et à sauvegarder leur patrimoine en dehors d'eux, sinon contre leur gré. La dernière image que l'on garde de lui est celle d'un capitaliste éperdu, balbutiant dans le désastre, réclamant son portefeuille, ses clefs.* »

En termes monétaires il est absolument « conservateur » et n'opère comme seul changement que son portrait à l'avant des pièces de monnaie et rétablit la devise impériale sur la tranche : « Dieu protège la France ». Il ne fit pas frapper de pièces de Bronze nouvelles, laissant toutes les anciennes circuler. Peut-être en ignorait-il même l'existence, je doute qu'il ait fait ses comptes aux centimes près...

Arrivé à la faveur d'un soulèvement populaire, il est éjecté de son trône par un autre soulèvement populaire qui rétablit la République en 1848, laquelle érige à nouveau l'Assemblée des Représentants du Peuple en Souverain dont le Président de la République n'est que l'employé, enfermé dans ses murs, ce fut Charles-Louis Napoléon BONAPARTE qui siégeait préalablement sur les bancs de « La Montagne » ! Le 2 Décembre 1851 « Napoléon Le Petit » comme le surnomme Victor Hugo, lui-même « Représentant du Peuple » et l'un de ses principaux opposants, à ce titre condamnés à mort, commit un Coup d'Etat sanguinaire et imposa par un plébiscite honteusement manipulé le rétablissement de l'Empire, qui fut donc le Second.

Nous parcourrons la prochaine fois dans notre chapitre 27 le Second Empire, les III, IV et Vèmes Républiques avec les régimes intermédiaires de l'Etat français et la tentative dite de « La France Libre ».

Chapitre 27

Rétrospective 3 sur les porte-monnaies de nos mères et arrière-grand'mères :

3^{ème} partie : Le Second Empire, les 3, 4, et 5èmes Républiques, avec « l'Etat français » et la « France Libre ».

- 1) Article paru dans « La LETTRE des LANDES », bimestriel N°17 de Janvier-Février 2002 édité par le FN40, sous ma signature abrégée : LMDM, alors concepteur et rédacteur en chef. Une revue qui fut entièrement libre et très appréciée par la qualité documentaire et l'humour politique de 2000 à 2006.
- 2) Retranscription de mon dossier paru sous l'un de mes pseudonymes de JUNO MONETA dans le mensuel « LE PETRIN » N° 8 de Mai 1999, édité par la SODEP, sarl de mon fils aîné Olivier, rue du Souvenir français – 64230 LESCAR.
- 3) Toujours ce couple infernal réévaluation apparente masquant une véritable dévaluation...
- 4) BRONZE : alliage de Cuivre et d'Etain.
- 5) Qui constituait toujours la valeur de l'Or légal en France jusqu'à CHIRAC. Elle est souvent inférieure dans d'autres Pays.

- 6) **Wikipédia** : 2 144 476 km² (529 911 680 acres) de territoire aux États-Unis en 1803 au prix de 3 cents par acre, soit plus de 15 millions de dollars ou 80 millions de francs au total. Ce territoire représente 22,3% de la superficie actuelle des États-Unis. En effet, la colonie française de Louisiane comprend beaucoup plus de territoires que l'État actuel de Louisiane. Les territoires vendus incluent des parties situées à l'ouest du fleuve Mississippi dans l'Arkansas, le Missouri, l'Iowa, et le Minnesota actuels, des parties du Dakota du Nord, le Dakota du Sud, le Nebraska, des parties du Nouveau-Mexique, du nord du Texas, l'Oklahoma, le Kansas, des portions du Montana, du Wyoming, et la partie du Colorado située à l'est des montagnes Rocheuses, des portions au sud du Manitoba, au sud de la Saskatchewan et au sud de l'Alberta situées dans le bassin fluvial du fleuve Missouri, et la Louisiane actuelle de part et d'autre du Mississippi,



incluant la ville de La Nouvelle-Orléans.

- 7) Lire à ce sujet les œuvres politiques de Victor Hugo et notamment *Napoléon le Petit* et *Histoire d'un Crime...*

8)